



D/N°2023/40

DECISION

Objet : Modification n°1 - Marché public de travaux – Création d'un café culturel de la Ville de L'Union – Lot 6 : Peintures
Marché n°2022-16

Monsieur le Maire de L'UNION,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22, L2131-1 et L.2131-2-4°,

Vu le Code de la commande publique, notamment l'article R.2194-8.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/36 – alinéa 4, en date du 8 juillet 2020 donnant délégation d'attribution au Maire par le Conseil municipal pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que la Ville de L'Union a confié, après consultation, à la société SARL STDH située au 15 Route de Bessières, 31 240 L'Union, la réalisation de travaux supplémentaires consistant à la pose des peintures sur la partie dégradée des plafonds noirs.

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires pour la pose des peintures sur la partie dégradée des plafonds noirs.

Décide

Article 1 :

De réaliser les travaux supplémentaires pour un montant de **517,50 € HT**, soit **621,00 € TTC**.

L'incidence financière est de **517,50 € HT**, soit **621,00 € TTC**

Le montant initial du marché était de **21 103,30 € HT**, soit **25 323,96 € TTC**.

Le nouveau montant du marché est de **21 620,8 € HT**, soit **25 944,96 € TTC**.

Soit une augmentation de 2,45 %.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget

**Le Maire,
Marc PÉRÉ**

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire
David ROFÉ



Conformément à l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte au conseil municipal de la présente décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien <http://telerecours.fr>

MAIRIE DE L'UNION

6 bis, avenue des Pyrénées – 31240 L'UNION – Tel. : 05.62.89.22.89 – Fax : 05.61.09.30.15

E-mail : courrier@mairie-lunion.fr – Site Internet : www.mairie-lunion.fr